

Montréal, le 22 novembre 2012

Par courrier électronique

Me Yves Fréchette
Hydro-Québec - Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest - 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Suivi de la décision D-2009-140 relative à l'augmentation de capacité
de remplacement d'équipements au poste Chomedey
Votre dossier : R043220 YF
Notre dossier : R-3705-2009 – D-2009-140**

Cher confrère,

Le 17 juillet 2012, le Transporteur informait la Régie que le projet du poste Chomedey, approuvé par la Régie au coût de 75,8 M\$ (D-2009-190), a été réévalué en raison de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation. Le conseil d'administration d'Hydro-Québec a autorisé la poursuite du projet ainsi qu'une augmentation de 24,9 M\$ des crédits d'engagement globaux, portant ainsi le coût du projet au montant de 100,7 M\$. Le dépassement de 24,9 M\$ représente une majoration de près de 33 % par rapport aux coûts autorisés par la Régie.

La Régie vous informe que les dépassements de coûts anticipés de ce projet devront être examinés au moment de la demande d'inclusion de ces coûts à la base de tarification du Transporteur. Par la même occasion, elle demande au Transporteur de faire état de l'avancement des travaux reliés au projet Chomedey.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos salutations distinguées.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as